



AVIS SUR L'IMPLANTATION DES RÉSEAUX D'ÉCLAIREURS EN SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Mise en contexte

- Au cours du mois de janvier 2021, le ministère de la Santé et des Services sociaux a informé les directions des CISSS-CIUSSS de tout le Québec que ces dernières étaient mandatées pour *implanter un réseau pérenne d'éclaireurs en santé psychologique couvrant l'ensemble de leur territoire*¹
- Les origines de ce programme sont :
 - ✓ La démarche de rétablissement développée à Lac-Mégantic, actualisée par l'équipe de proximité, au cœur de laquelle ont été impliquées la Dre Mélissa Généreux et une OC du CIUSSS de l'Estrie;
 - ✓ Des recherches récentes menées par la Dre Généreux faisant état des impacts de la pandémie sur la santé mentale des Québécois;
 - ✓ Des repères théoriques, dont la résilience, le continuum du rétablissement et la salutogénèse;
 - ✓ Un intérêt marqué par le cabinet du ministre Carmant manifesté à l'automne 2020 à l'égard de l'expérience de Lac-Mégantic et des travaux de la Dre Généreux et une allocation de fonds importante pour réaliser des actions en ce sens dans tout le Québec.
- Le programme est déployé pour 14 mois et le financement octroyé équivaut à 2 ETC par RLS;

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Réseau d'éclaireurs en santé psychologique, janvier 2021, p. 2

- Le document produit par le MSSS présente les buts, principes de base et modalités d'implantation. Celles-ci prévoient la mise sur pied d'une équipe-relais pour chaque RLS et l'attribution d'un mandat de coordination chargé de la mise en réseau des éclaireurs et de l'interface avec les services psychosociaux. Le document ministériel mentionne les organisateurs communautaires, mais aussi d'autres types d'intervenants professionnels pouvant agir comme coordonnateurs;
- Des documents complémentaires à celui du Ministère ont été utilisés dans des présentations animées par la Dre Généreux notamment lors d'une rencontre provinciale tenue le vendredi 19 février à laquelle ont assisté plusieurs OC.

Des membres du RQIIAC ont interpellé le regroupement à partir de la mi-février sur des enjeux importants liés à l'implantation de cette démarche dans leurs établissements respectifs. Le RQIIAC a alors sollicité une rencontre avec Mélissa Généreux pour bien saisir les orientations de fond du programme, l'implication attendue des OC et pour partager certains enjeux. Cette rencontre a eu lieu le 24 février. En plus du RQIIAC et de la Dre Généreux, deux personnes du Ministère y ont participé.

Enjeux pour l'organisation communautaire

L'approche

Il y a un **décalage significatif** entre le projet proposé dans le document officiel du MSSS et la présentation de celui-ci par la Dre Généreux et les personnes mandatées pour l'implantation :

- **L'approche préconisée par la Dre Généreux** se veut ouverte, souple, adaptée à chaque milieu et progressive. Il s'agit fondamentalement d'une **démarche de mobilisation d'une communauté pour prendre en charge collectivement le rétablissement** de celle-ci face aux impacts psychosociaux de la pandémie. Les actions posées sont diversifiées, créatives et évolutives;
- Le projet présenté par le Ministère s'articule autour de la mise en place **d'un réseau d'éclaireurs dans tous les RLS**, coordonnés de facto par les CISSS-CIUSSS. C'est une **approche prescriptive axée sur l'intervention individuelle par le repérage de personnes en besoins et l'arrimage de services avec ces personnes**.

La rencontre du 24 février entre le RQIIAC, la Dre Généreux et ses collaborateurs n'a pas permis d'expliquer ce décalage, mais elle a permis de confirmer que **l'approche est effectivement comprise et déployée à géométrie variable** selon les gestionnaires mandatés à cet effet dans les établissements.

Ainsi, selon l'orientation développée par l'établissement, le projet peut s'inscrire dans une démarche typique de santé publique axée sur le dépistage individuel de personnes en détresse (à l'exemple des réseaux de sentinelles), auquel les OC pourraient être appelés à jouer un rôle s'apparentant à de la coordination clinique avec une approche communautaire ou, au contraire, être partie prenante ou même leaders d'une démarche collective, concertée, innovante et consentante d'une communauté.

Un autre enjeu concerne l'emprise du milieu communautaire sur ce projet, soit la marge de manœuvre pour en valider la pertinence dans la communauté et l'adapter au besoin, y compris dans les modalités de coordination qui pourraient incomber à des ressources communautaires plutôt qu'aux CISSS-CIUSSS, si tel était le souhait des partenaires. Certains organismes et intervenants communautaires

ont émis des préoccupations sur le risque de dédoublement d'interventions et services déjà présents dans les différents territoires.

Le rôle des OC

Une cueillette d'informations réalisée auprès des délégués régionaux dans les deux dernières semaines de février 2021 a permis d'obtenir des informations sur le déploiement de l'approche dans 19 établissements². La **majorité, soit 14 sur 19 (66%), a désigné des OC en coordination des équipes d'éclaireurs**. Cette attribution de mandat s'est parfois faite de façon volontaire (en accord collectif de l'équipe), d'autres fois par désignation individuelle.

Il importe de souligner que l'implantation du programme se déroule en mode accéléré dans certains établissements. Les premières informations et des démarches d'attribution de mandats à des OC pour l'actualiser se sont parfois déployées en quelques jours seulement dans la semaine du 15 février. Dans d'autres établissements, les OC en ont très peu ou peu entendu parler et les paramètres d'implantation incluant l'implication des OC sont encore peu définis. Certaines équipes ont eu de l'information et ont été sollicitées pour en discuter alors que pour d'autres, les gestionnaires ont confirmé l'implication des OC et même attribué des mandats à des OC de façon individuelle, sans emprise collective de l'équipe. Difficile dans ce contexte de prendre la mesure de ces mandats et de les accepter en toute connaissance de cause.

L'impact sur les équipes et pour la pratique au Québec

Les lignes directrices du programme semblent préconiser des mandats de 28 à 35 heures semaine, mais tous les gestionnaires n'ont pas statué sur cette modalité. Les informations fragmentaires recueillies indiquent que près de **50 OC seront affectés à ce mandat pour l'ensemble du Québec**, certains.es à temps plein, d'autres à raison de 21 à 28 heures semaine. Pour d'autres l'attribution de temps reste à définir.

Certains établissements promettent un remplacement et ont même déjà affiché les postes, d'autres ne se prononcent pas pour l'instant. Les **perspectives de remplacement représentent dans certaines équipes une excellente opportunité de développement de postes, mais, pour d'autres, s'il n'y a pas remplacement, un alourdissement de la tâche et un affaiblissement des services à la communauté sont à prévoir**.

Si l'arrivée en nombre important de nouveaux OC est une excellente nouvelle, cela représente des **défis importants** de formation de la **relève** dans un contexte de déploiement en vitesse accélérée en pleine pandémie, d'autant plus que, dans bien des cas, ce sont les OC les plus expérimentés qui ont été ciblés pour exercer le mandat de coordination. Dans certaines équipes, les discussions et parfois les décisions individuelles d'accepter ou non le mandat de coordination se sont polarisées, créant des **tensions** dans l'équipe et affectant la cohésion de celle-ci. Cette **polarisation** est également attribuable aux interprétations différentes du programme selon ce qui est compris de ce qui émane du document ministériel et des orientations internes des établissements ou en fonction des orientations présentées par la Dre Généreux et son équipe.

Positionnement du RQIIAC

² Aux fins de cet état de situation, les régions de Montréal-Laval et Montérégie ont été subdivisées selon les CISSS-CIUSSS

En fonction des informations recueillies à ce jour et des enjeux qui s'en dégagent, le conseil d'administration du RQIIAC adopte le positionnement suivant concernant le programme d'éclaireurs en santé psychologique.

- Le RQIIAC accueille favorablement les intentions du ministère de la Santé et des Services sociaux d'accorder une attention particulière aux impacts psychosociaux de la pandémie, cette préoccupation s'inscrivant dans une optique de vision globale de la santé et sur la nécessité d'agir sur les déterminants sociaux de la santé;
- Le RQIIAC reconnaît la richesse de la démarche collective de rétablissement menée dans la foulée de la tragédie du Lac-Mégantic et des enseignements inspirants qui s'en dégagent; le RQIIAC souscrit à une orientation privilégiant l'implication active des organisateurs.trices communautaires dans le développement de démarches similaires dans les communautés qui le désirent;
- Le RQIIAC se réjouit que la pratique professionnelle de l'organisation communautaire soit clairement identifiée dans un document ministériel faisant appel à une contribution possible de la profession à la mise en place du programme de réseau d'éclaireurs en santé psychologique;
- Le RQIIAC considère toutefois que des **conditions favorables** à l'implication des organisateurs.trices communautaires dans ce programme **devraient être considérées** à leur juste titre, comme clés de succès :
 - ✓ Favoriser une **emprise collective de l'équipe d'OC** sur la vision et les orientations de l'établissement quant à l'implantation d'un réseau d'éclaireurs pour ses communautés, sur le rôle dévolu aux organisateurs.trices communautaires et sur les impacts de leur implication pour la communauté et pour l'équipe;
 - ✓ Le déploiement du projet selon **l'approche préconisée par l'équipe de la Dre Généreux** (approche collective de rétablissement sur plusieurs volets et adaptée à chaque communauté) et ce dans une perspective de pérennisation et de soutien au-delà de mars 2022³;
 - ✓ **L'implication des OC dans toutes les étapes** d'implantation, de réalisation et d'évaluation du programme;
 - ✓ **Un rôle exercé par les OC cohérents avec les fondements de la pratique** définis dans le cadre de référence du RQIIAC⁴;
 - ✓ Le **maintien dans l'équipe d'organisation communautaire** de tous les OC mandatés à ce projet;

³ À noter que l'équipe de proximité déployée à Lac-Mégantic est toujours en place plus de 7 ans après sa création.

⁴ RQIIAC (2020), *Pratiques d'organisation communautaire dans les établissements de santé et de services sociaux au Québec – Cadre de référence du RQIIAC*, PUQ.

- ✓ L'engagement des établissements à **combler les effectifs mobilisés** sur le programme par l'ouverture de postes en organisation communautaire correspondant à ces heures;
 - ✓ Un **accès pour tous les nouveaux OC au programme de formation à la relève** offert par le RQIIAC inscrit dans le plan d'accueil incluant le dégagement des heures requises et une contribution financière de l'établissement pour les frais de formation.
- Parallèlement au réseautage des coordonnateurs des réseaux piloté par le Ministère, le RQIIAC entend exercer activement son rôle de communauté de pratique en conviant sporadiquement les OC impliqués dans les réseaux d'éclaireurs à des rencontres de partage d'expériences et d'échange sur les enjeux pour la pratique.

*Adopté par le Conseil d'administration du RQIIAC
25 février 2021*